



Bulletin municipal de **Marquay**

Décembre 2021

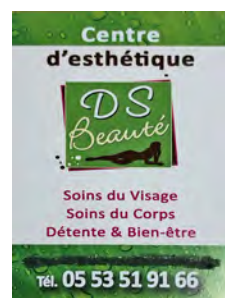




Magalie REGNER

Le mardi matin & après-midi

En fonction de la demande



Sonia Delibie

Le jeudi matin & après-midi

Elliott JEANNEL

Chiropracteur

Sur rdv 07.76.54.73.21

le mardi de 13 h 30 à 19 h 30

Hélène JEANNEL

Chiropracteur

Sur rdv 07.76.54.73.21

le mercredi de 8 h à 13 h 30

Helen MARCHAL

Psychologue clinicienne - Thérapie E.M.D.R

Sur rdv uniquement 06.65.65.62.05

Le jeudi de 13 h 30 à 19 h 30

Christophe SERREC

Ostéopathe

le vendredi après-midi

Médecin CENTRE DE SANTÉ

En cours de recrutement



Lorsque la crise sanitaire liée au covid a débuté, nous avons rapidement compris qu'elle durerait, mais nous avons espéré que l'année 2021 nous permettrait petit à petit un retour à une vie «normale».

Il n'en a rien été, des restrictions ont été mises en place et les vagues de contaminations continuent hélas de se succéder.

On a appris à vivre avec ce virus, et bien que l'économie soit repartie, certaines entreprises ont été fragilisées. La vie sociale a encore été affectée. Très peu de manifestations ont pu être organisées. Vivement que les associations puissent retrouver leur dynamisme d'avant crise.



Le Covid a eu aussi des répercussions sur les travaux engagés par la commune bien qu'il ne justifie pas tout le retard pris sur le chantier de la rénovation de l'église. Le clocher est maintenant terminé. Le paratonnerre a été installé ainsi que les grillages de protection contre les volatiles. Maintenant les entreprises travaillent sur la nef et le chœur. La fin du chantier est actuellement prévue pour mai 2022.

Le logement situé au dessus de l'ancien restaurant l'Estérel est terminé, il est occupé depuis la mi-octobre. A partir du mois de janvier, la partie espace santé située au rez-de-chaussée va permettre à des praticiens de santé de tenir des vacations ainsi qu'à des professionnels du soin à la personne.

Vous avez répondu à notre appel pour l'aménagement de l'ancienne salle à manger du restaurant. Que ce soit pour les activités à y faire ou pour la réalisation des travaux, des bénévoles que nous remercions se sont portés volontaires et la démarche est lancée. N'hésitez pas à nous y rejoindre.

L'année 2022 verra le PLUI, plan local d'urbanisme intercommunal, entrer en vigueur. Au cours du premier trimestre l'enquête publique sera réalisée. Vous pourrez consulter en mairie le projet et y apporter vos éventuelles remarques.

Les travaux d'enfouissement de la fibre optique ont été réalisés et sont maintenant terminés. De nouveaux poteaux vont devoir être installés. Ils vont permettre le déploiement de la partie aérienne de la fibre qui va débuter en ce début d'année. Cela permettra à terme la possibilité de raccorder chaque foyer. Cela devrait être possible d'ici la fin de l'année 2022.

Jérôme, notre chef de la cantine a trouvé un poste qui lui convient davantage en termes de temps de travail. Les enfants de l'école vont regretter les repas de qualité qu'il préparait. Nous le remercions chaleureusement, mais je suis convaincu que Carine trouvera rapidement ses marques pour lui succéder.

Vous l'avez vu avec le recrutement de Morgane sur le poste de secrétaire de mairie, Brigitte prend sa retraite après de longues années de service. Toujours au fait des dossiers et des procédures qui sont de plus en plus complexes, elle a été d'une aide précieuse lors de ma prise de fonction. Je tenais à la remercier pour son implication et la qualité de l'accueil dont vous avez pu bénéficier. Je lui souhaite une bonne retraite.

Au cours de l'année à venir, Evelyne devrait aussi prendre sa retraite, elle aura marqué des générations d'enfants en s'occupant d'eux à la garderie. Le recrutement de son, sa remplaçant(e) est en cours.

Cela me permet de remercier l'ensemble des employés communaux et les membres du conseil pour leur travail et leur engagement au quotidien.

En leurs noms et en mon nom personnel, je vous souhaite à toutes et à tous une belle et heureuse année 2022.

Jean-Luc Astié



MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE

Contacts :

- ☎ 05 53 29 67 39
- @ mairie-de-marquay@wanadoo.fr
- Fax : 05 53 29 13 86

Horaires :

- du lundi au vendredi de 7 h 45 à 12 h
- @ mairie-de-marquay@wanadoo.fr
- Fax : 05 53 29 13 86

En cas d'urgence :

- M. le Maire : ☎ 07 89 43 86 04
- M. le 1^{er} Adjoint : ☎ 06 83 59 33 88

BIBLIOTHEQUE

Contacts :

- ☎ 05 53 31 96 37
- @ bibliothequemarquay@orange.fr

Horaires :

- Toute l'année le vendredi de 14 h à 17 h 30
- De septembre à juin le mardi de 10 h à 12 h
- En juillet et août le dimanche de 10 h à 12 h 30

GARDERIE PERISCOLAIRE

Contacts :

- ☎ 05 53 29 67 17

Horaires :

- Tous les jours d'école de 7 h 30 à 8 h 15 et de 16 h 45 à 18 h 30

Une page se tourne au secrétariat de la mairie

Brigitte, après 26 ans de bons et loyaux services a fait valoir ses droits à la retraite.

Nous la remercions chaleureusement pour tout le travail effectué au nom du service public et lui souhaitons de profiter pleinement de sa nouvelle vie.



Bienvenue à Morgane Lopes,
nouvelle secrétaire,
qui vous accueillera avec le sourire
aux heures habituelles d'ouverture.

LOCATION SALLE DES FETES

- Salle : 150 €
- Vaisselle : 30 €
- Caution : 300 €
- Caution ménage : 50 €

LOCATION CHAPITEAUX

- 2 grands de 5 x 8 m : 80 €/ la journée
- Caution : 500 €



LE BUDGET COMMUNAL

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	123 650 €	Produits des services	29 750 €
Charges de personnel	157 270 €	Impôts et taxes	246 436 €
Atténuation de produits	26 430 €	Dotations & participations	103 872 €
Autres charges de gestion courante	104 946.63 €	Autres produits gestion courante	9700 €
Charges financières	11 000 €	Atténuations de charges	1000 €
Charges exceptionnelles		Excédent de fonctionnement 2021	63 764.56 €
Dotation amortissements	2997 €		
Virement sect. investissement	28 228.63 €		
TOTAL	454 522.56 €	TOTAL	454 522.56 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Emprunts	38566 €	Emprunts	200 000 €
Travaux " L'Esterel"	323 659 €	Subvention C .Départ " L'Esterel"	83 422 €
		DETR " L'Esterel"	74 520 €
Installations générales	2 0000 €	FCTVA	8 800 €
Adressage	1 500 €	Excédent antérieur 2020	314 889.80 €
Matériel de voirie	2 000 €		
Voirie	25 000 €	Amortissement	2 997 €
Aménagement containers	21 000 €	Subventions DRAC Eglise	197 025 €
Extension réseaux	12 551.43 €	C. Départementale	60 242 €
Travaux rénovation de l'église	522 848 €	Virement sect fonctionnement	28 228.63 € €
Dépôt et cautionnement	600 €	Dépôts et cautionnements	600 €
TOTAL	970 724.43 €	TOTAL	970 724.43 € €

LA FISCALITÉ

Taxe	Taux votés	Produit voté
Taxe foncier bâti	44.02	249 858 €
Taxe foncier non bâti	103,82	26 786 €
TOTAL POUR L'ANNÉE 2018		276 644 €



LE BUDGET IRRIGATION

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	36 000 €	Produits des services	43 001 €
Amortissement immobilisations	27 172.09 €	Quote- part subventions invest.	23 563 €
Virement sect investissement	181.94 €		
Charges de personnel	1 001 €		
Charges financières	111 €		
Déficit reporté	2 097.97 €		
TOTAL	66 564 €	TOTAL	66 564 €

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Travaux	10 373.84 €	Excédent de fonctionnement	102.81 €
Emprunt	4 020 €	Subventions d'équipement	10 500 €
Amortissements	23 563 €	Virement sect fonctionnement	181.94 €
		Amortissements	27 172.09 €
TOTAL	37 956.84 €	TOTAL	37 956.84 €

LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	3 300 €	Produits des services	7 001€
Charges personnel	2 000 €	Quote- part subventions invest.	1 917 €
Pertes sur créances	455 €	Excédent de fonctionnement	8 601.75 €
Amortissements	5 773 €		
Virement sect. investissement	5 991.75 €		
TOTAL	17 519.75 €	TOTAL	17 519.75 €

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Immobilisations	31 998.76 €	Excédent reporté	22 151.01 €
Amortissements	1 917 €	Virement sect. fonctionnement	5 991.75 €
		Amortissements	5 773 €
TOTAL	33 915.76 €	TOTAL	33 915.76 €

LE BUDGET LOTISSEMENT

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges diverses	3 376 €	Intégration travaux	3 376 €
Intérêts des emprunts	3 376 €	Ventes parcelles	43 000.00 €
Sortie de stock	54 508.26 €	Transfert charges financières	3 376 €
Déficit reporté	16 242,67 €	Remb par tiers	31 126.93 € €
TOTAL	77 502.93 €	TOTAL	80 878.93 €

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Intégration travaux	3 376 €	Sortie de stock	54 508.26 €
Remboursement emprunt	19 425 €		
Déficit cumulé reporté	28 063.33 €		
TOTAL	50 864.33 €	TOTAL	54 508.26 €



Séance du 22 février

- Débat d'orientations budgétaires

Différents sujets ont été évoqués, entre autres le changement de système de chauffage de la mairie, une étude va être effectuée pour trouver le meilleur compromis.

Le programme prévu en 2020 par la Communauté de Communes sera exécuté cette année sur la voirie communautaire.

- Choix d'un référent sécurité routière

Jean-Luc Astié se propose comme référent sur la commune de la coordination sécurité routière de la Préfecture.

- Prorogation de la convention d'adhésion au Pôle Santé et sécurité au travail

La prolongation de l'adhésion au service médecine du CDG 24 est approuvée jusqu'au 31 décembre en attendant les nouvelles dispositions.

- Délibération éclairage public

Une délibération concernant l'éclairage public a été prise pour diminuer le nombre des différents points d'éclairage permanent et modifier la programmation des éclairages temporaires dans un souci d'économie et de préservation de l'environnement.

- Compte rendu commission voirie

Il est prévu cette année d'intervenir sur les chemins non revêtus, des journées de travail seront organisées.

Le budget sera de 10 000 euros pour les fournitures et une partie de cette somme permettra de réaliser des réparations sur les chaussées revêtues à la charge de la commune.

Le programme prévu en 2020 de 30 000 euros devrait par ailleurs être exécuté sur la voirie communautaire.

- Chantiers en cours

Dans le bâtiment l'Estérel les travaux avancent, les hourdis et dalles de béton ont été finalisés fin de semaine dernière.

Concernant l'église, la surélévation des échafaudages va permettre de poser un parapluie afin de procéder aux travaux de toiture du clocher.

- Communication

Une prochaine réunion est prévue pour finaliser le choix de l'agence qui sera chargé de l'élaboration du site internet.

Séance du 8 avril

- Vote des comptes administratifs 2020 et affectation des résultats :

Le Maire explique au Conseil Municipal que les résultats d'un exercice sont affectés au budget primitif après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif

Pour le budget communal, compte tenu du résultat de l'exercice 2020, il est proposé d'affecter 63 764.56 € en excédent de fonctionnement et 314 889.80 € en excédent d'investissement

Pour le budget irrigation, compte tenu du résultat de l'exercice 2020 il est proposé de reporter 2097.97 € en déficit de fonctionnement et 102.81 € en excédent d'investissement.

Pour le budget assainissement, compte tenu du résultat de l'exercice 2020 il est proposé d'affecter 8 096,56 € en excédent de fonctionnement et 14 385,01 € en excédent d'investissement.



Pour le budget lotissement, il est proposé de reporter 16 242,67 € en déficit de fonctionnement et reporter 28 063.33 € en excédent d'investissement

- Fixation des taux des taxes directes locales 2021

Le Maire explique au Conseil Municipal que pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, la commune se voit transférer en 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu par le Département (25.98%) qui s'additionne au taux communal qui compose le taux de référence de la taxe foncière bâtie, soit 43.31%.

Considérant que les taxes n'ont pas augmenté depuis 2015 et considérant les gros travaux d'investissement, le Conseil Municipal décide de voter les taux suivants :

- o Foncier bâti : 44.02 %
- o Foncier non bâti : 103.82%

- Vote des budgets 2021

Le Maire présente au Conseil Municipal les budgets 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les budgets qui s'élèvent à:

- o Budget communal : 454 522. 56 € en dépenses et recettes de fonctionnement
970 724.43 € en dépenses et recettes d'investissement
- o Budget Irrigation : 66 564 € en dépenses et recettes de fonctionnement
37 956.84 € en dépenses et recettes d'investissement
- o Budget Assainissement : 17 519.75 € en dépenses et recettes de fonctionnement
33 915.76 € en dépenses et recettes d'investissement
- o Budget Lotissement : 77 502.93 € en dépenses et 80 878.93€ en recettes de fonctionnement
50 864.33€ en dépenses et 54 508.26 € en recettes d'investissement

Séance du 8 juin

Travaux terrains containers, emplacement du bourg : le devis pour le déplacement et enterrer les lignes téléphoniques est estimé à 3780 € HT.

Au niveau du projet d'implantation des containers en direction de Bédry, les propriétaires concernés n'ont pas donné suite ; les recherches continuent mais si elles n'aboutissent pas, le projet d'implantation à cet endroit sera abandonné, et les containers seront alors disposés uniquement au bourg. Route du Clauzel et au croisement de la route de Bardenat et la D6

Aliénation chemin de la Veyssarie et de la Nadalie : suite à la demande de riverains pour acquérir une partie d'un chemin rural, le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer une enquête publique.

Communauté des communes : suite à la prise de compétence de mobilité par la Communauté de Communes, la commune a adopté cette délibération.

Eclairage public, le passage en permanent au niveau du puits dans le bourg et devant l'hôtel des Cyprès a été adopté.

Un abandon de créances : a été décidé suite à une demande des services de la Trésorerie faisant état des dossiers de surendettement d'anciens habitants de la commune, les recours étant impossibles.

Délibérations diverses :

La redevance occupation domaine public par Orange, est de 1300 €.

Projet Hercule, une motion a été adoptée contre ce projet qui prévoit la scission d'EDF en trois entités.

Retraite secrétaire de mairie : Brigitte après 26 ans de bons et loyaux services va faire valoir ses droits à la retraite en fin d'année, une procédure de recrutement va être mise place.



Séance du 4 octobre

Recrutement d'un agent : Suite à la demande de départ en retraite d'un agent périscolaire, de restauration scolaire et d'entretien, une procédure de recrutement va être mise place fin novembre.

Compte-rendu de l'Audit énergétique de la Mairie : Il a été constaté que le plus gros poste de dépense concerne l'isolation des murs. Celle-ci s'avère être très difficile à réaliser de manière à avoir une efficacité suffisante. Des discussions sont menées, compte tenu de l'investissement, pour le remplacement de la chaudière au fuel par une chaudière à granulés.

Délibérations diverses

Le Conseil Municipal a pris acte des différents rapports suivants :

- RPQS (Rapport Prix et Qualité du Service) du SIAEP des 2 Rivières
- RPQS du SPANC
- RPQS de l'Assainissement Collectif
- Rapport d'Activité de la Communauté de Communes

Donation de parcelles : Le Conseil Municipal a répondu favorablement à la donation de la famille MARTY, cédant quatre parcelles situées dans la Vallée de la Beune à la commune.

Questions diverses : Traversée du bourg: Conscient de la vitesse parfois excessive de certains véhicules lors de la traversée du bourg, constat partagé par des riverains, le Conseil Municipal étudie diverses pistes pour modérer cette vitesse et n'exclut pas un passage à 30 km/h.

Location Salle des Fêtes : Compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire, le Conseil Municipal a décidé de la reprise de la location de la salle des fêtes en tenant compte de l'obligation du pass sanitaire. Une désinfection des lieux sera assurée après chaque location.

Installation d'un composteur partagé : Le Conseil Municipal s'est porté volontaire pour la pose d'un composteur partagé fourni par le SICTOM du Périgord Noir. Il sera installé sur le parking à proximité de l'école.

Séance du 22 novembre

Recrutement d'un agent : Suite à la demande de démission du Cuisinier de restauration scolaire un recrutement a été mis en place et des candidats ont été reçus. Le Conseil vote à l'unanimité pour l'une des candidates au poste qui prendra ses nouvelles fonctions au 1er janvier 2022.

Aliénation du chemin de la Veyssarie et de la Nadalie : Après enquête publique effectuée et suite aux conclusions du rapport du commissaire enquêteur mandaté, Le Conseil Municipal approuve la vente du chemin aux riverains qui en ont fait la demande.

Aliénation du chemin de la Nadalie : Après enquête publique et rapport du commissaire enquêteur, il a été convenu que la partie du chemin passé en enquête serait vendu au riverain en ayant fait la demande. Par ailleurs, ce riverain s'engage a créé un nouveau chemin rural pour permettre la continuité des chemins depuis le chemin de la Fontaine ainsi qu'une servitude afin de laisser un accès à la parcelle d'une des riveraine en ayant fait la demande.

Aménagement nouveaux conteneurs d'ordures ménagères : Le Conseil municipal a décidé l'achat d'un terrain à un riverain situé Lieu-dit La Grande Vigne pour ses futurs conteneurs enterrés. Une société est intervenue dans la division bornage de la parcelle. Le prix de vente a été fixé avec le riverain pour les 700 m2 de terrain acheté.

Délibérations diverses :

Choix d'un délégué au CLECT : Le Conseil municipal nomme Mr Gaëtan PARADE comme délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

Contrat assurance CNP : assurances statutaires du personnel: Le Conseil municipal renouvelle pour l'année 2022 les contrats d'assurance relatifs à la protection sociales des agents.

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme : Le Conseil prend acte des mesures de dématérialisation qui informe qu'à partir du 1er Janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées par les usagers.



♦ *Merci Brigitte* ♦

Après 27 ans passés au secrétariat de la commune de Marquay, Brigitte Helaut a fait valoir ses droits à la retraite pour ce début d'année 2022.

Elle a pris son poste en septembre 1995, sous la mandature de Louis Delmond.

Elle a du rapidement prendre les choses en main, car son arrivée a coïncidé avec une mutation de son travail vers l'informatisation des procédures.

Elle a ensuite continué à se former tout au long de sa carrière ce qui lui a permis d'être toujours d'une grande compétence sur tous les dossiers à traiter. Tous les maires qui ont travaillé avec elle, ont salué sa polyvalence, sa méticulosité, sa connaissance parfaite des dossiers ainsi que sa rigueur et sa maîtrise des contraintes budgétaires, tant d'un point de vue comptable qu'administratif.

Tout au long de ces années, elle a assuré l'accueil des administrés à la mairie, a répondu à l'ensemble des situations rencontrées et a fait le lien entre vous et l'administration si nécessaire.

Dans des tâches qui ce sont d'années en années toujours plus diversifiées, et parfois complexifiées, elle s'est toujours adaptée. Ces derniers mois, elle a accompagné Morgane qui la remplacera sur ce poste, ce qui lui permet de débiter dans de bonnes conditions.

L'ensemble du conseil municipal et ses collègues lui souhaitent une bonne retraite.

♦ *Merci Jérôme et bienvenue Carine* ♦

Au service des enfants de l'école, Jérôme a préparé leurs repas. Il a mis tous les ingrédients pour que tous les jours, les élèves apprécient cette pause dans la journée.

Il a favorisé l'approvisionnement local, ayant toujours la volonté d'utiliser des produits de qualité pour sensibiliser les enfants au goût.

Nous remercions Jérôme, pour son travail au quotidien auprès des enfants et nous lui souhaitons une pleine réussite pour la suite de sa carrière.

Carine, nouvel agent périscolaire de restauration et d'entretien pour l'école de Marquay qui a déjà remplacé Jérôme à ce poste a été recrutée et poursuivra cette quête de la qualité.



- Voies communautaires

Des réparations et revêtements ponctuels ont été effectués par les agents de la Communauté de Communes. Il s'agit principalement des routes de La Tailleférie, Bardenat et La Gorse. Par ailleurs, la réfection du secteur de La Carrière a été confiée à l'entreprise dans le cadre du marché triennal.

- Chemins blancs

Comme chaque année, les agents communaux effectuent les réparations nécessaires sur ce type de voies. En 2021, la commune s'est vue attribuer 30 tonnes de concassé par le Syndicat Forestier.

Ces matériaux ont été utilisés sur les pistes DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie) du Chemin des Châtaigniers et de la piste joignant Marquay et Tamniès, secteur de Tailleférie.

D'autre part, mi-avril, des travaux de préparation du support et mise en œuvre de concassé ont été réalisés sur les chemins de Pavedelle, Bizaillac et la Bourbonnie, soit une longueur de plus de 1,4 km. Cette opération a été rendue possible grâce au travail des agents communaux et à la participation bénévole des élus et pour certains de leur matériel. La commune a pris à sa charge la fourniture des matériaux de carrière ainsi que la location d'une mini pelle et d'un compacteur.

- Voies revêtues à la charge de la commune

Environ 25% des voies communales sont à la charge de la commune ainsi que les rues du bourg.

En 2022, la réfection du Chemin des Ecoles est envisagée. Cette rue, en 2011, avait reçu un revêtement avec gravillons alluvionnaires dans le cadre du marché d'aménagement du bourg. La commission voirie choisira le meilleur compromis aspect/durabilité/coût.

- Elagage, entretien des arbres et des parcelles boisées, garde juridique

Les parcelles boisées, arbres isolés ou haies bordant le domaine public sont soumis à des obligations d'élagage par leurs propriétaires. Les branches et racines qui avancent sur l'emprise des voies et chemins doivent être coupées.

Concernant les plantations, en règle générale, une haie peut être plantée à 0,50 m de la limite de propriété à condition qu'elle ne dépasse pas 2m de hauteur. Pour les arbres de plus de 2m de hauteur, la distance minimale depuis la limite est alors de 2 m. Le sujet de « garde juridique » abordé sur le bulletin précédent prend tout son sens en cas de gêne à la circulation causée par vos arbres ou vos haies, et à fortiori en cas de chute d'arbres ou de branches.

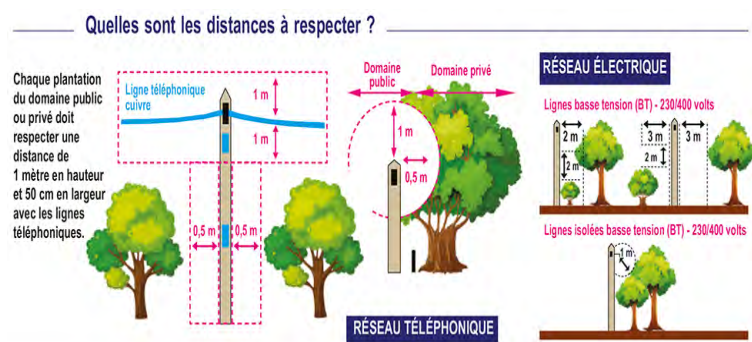
Il en va de même pour les arbres qui sont en dehors de la zone réglementaire d'élagage et qui viendraient à chuter sur le domaine public. Il est donc important d'éliminer les arbres morts ou inclinés.

La responsabilité des propriétaires peut être engagée en cas de dommages aux ouvrages non enterrés, aux véhicules et aux personnes.

Par exemple, nous avons tous constaté que les travaux d'acheminement de la fibre optique avancent et qu'une partie du réseau est aérien.

La fibre représente une amélioration indéniable, mais les réparations ont un coût élevé...

Le Conseil municipal est donc pleinement dans son rôle en incitant les propriétaires à la vigilance et à vérifier la couverture de ce risque auprès de leur assureur.



L'an passé, nous avons retracé le chemin long et tortueux qui nous avait mené jusqu'à la concrétisation du projet de restauration. Nous avons alors évoqué une fin de chantier pour octobre 2021. Cette année devait être la sixième et dernière depuis les premières démarches, mais les divers aléas rencontrés ont imposé un délai supplémentaire de quelques mois puisqu'on parle aujourd'hui d'un achèvement de travaux en mai 2022.

En effet, dès janvier 2021, il a été décidé de modifier l'échafaudage du clocher et d'installer un parapluie, ce qui a occasionné un retard de près d'un mois. Ces installations devaient être démontées début août, et pour des raisons diverses, cette opération a eu lieu en octobre.

Malgré tout, le chantier avance, les éléments de structure sont traités conformément à l'étude, notamment le remaillage des fissures du mur de façade ouest et la mise en œuvre de tirants.

Au sommet du clocher, le coq, qui passait inaperçu, a retrouvé sa superbe après avoir été «décabossé» et revêtu d'une fine couche de peinture d'or. Une cloche qui présentait une fissure a également été déposée pour réparation. Des grillages de protection contre l'intrusion des volatiles ont été installés.

Parmi les améliorations à apporter, le nivellement de l'allée centrale nous paraissait essentiel.

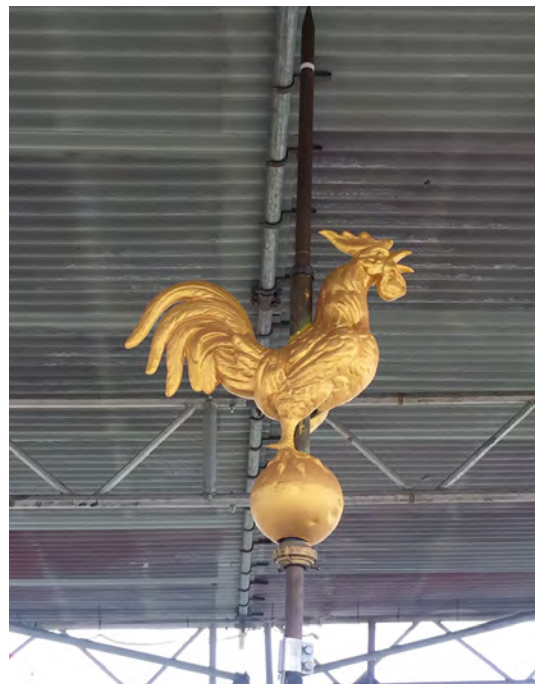
Après quelques tergiversations, on peut maintenant marcher normalement !...

Donc, en 2022, le chantier suit son cours, avec son lot d'imprévus et de solutions techniques et financières à trouver, le dernier en date étant le support de la lauze des absidioles.

Un petit obstacle à franchir qui retardera ou pas, la fin des travaux.

Bien que freinée par la période délicate que nous traversons, l'association Les Amis de l'Eglise de Marquay a poursuivi son action. Il en est de même pour l'initiative de Philippe Hommel.

Nous tenons à réitérer nos remerciements pour tout ce qu'ils entreprennent pour aider à la réalisation de ce projet, leur participation étant à ce jour au delà de nos espérances ... Bravo à eux et à tous les donateurs !



Ainsi, 2022 verra l'aboutissement de la volonté que nous avons eue de faire perdurer notre église, et si on considère les cent quinze ans qui se sont écoulés depuis les derniers grands travaux (1905), peu important les quelques mois de retard de chantier, l'essentiel est le résultat, auquel on peut ajouter la ferveur générée par nombre d'entre vous et par l'association.



Comme annoncé dans le précédent bulletin municipal, les travaux ont démarré en début d'année. Sur ce chantier, le délai a été respecté.

Ainsi, le logement que nous souhaitions disponible à la location en 2022 est en fait occupé depuis mi-octobre !

Ce logement de 95 m² avec terrasse de 30 m² est situé à l'étage et bénéficie d'un accès séparé.

Il est composé d'un salon, d'une cuisine/salle à manger et de trois chambres.

La partie basse de l'immeuble est équipée d'une salle d'attente et de deux cabinets de consultation/soins et de sanitaires aux normes PMR.

Le début d'activité est prévu pour janvier 2022.

L'ancienne salle de restaurant et la véranda représentent un espace à aménager.

Toutefois, un plancher hourdis et des toilettes ont été réalisés dans le cadre du marché.

Mais il restait à imaginer la ou les affectations de ces pièces, puis à définir et mettre en œuvre les travaux de second œuvre et de finition. Pour arriver à nos fins, nous avons pensé que tous les avis étaient les bienvenus.

C'est pourquoi un questionnaire a été distribué dans chaque foyer.

Les retours obtenus, témoignant d'un intérêt certain pour ce projet, ont conduit à organiser une réunion publique le jeudi 21 octobre. Une bonne vingtaine de personnes étaient présentes, ont échangé leurs idées, des décisions ont été prises, notamment pour piquer les murs et démonter les poutres.

C'est donc le 11 novembre après midi qu'une bonne quinzaine de bénévoles et élus ont mis les décisions à exécution dans le bruit, la poussière et la bonne humeur... Une autre façon de créer du lien social.

En résumé : efficacité/objectif atteint, félicitations à tous !

Ce projet se poursuivra en 2022, sans rythme imposé, au gré des disponibilités, et où toute personne intéressée est la bienvenue

La prochaine journée aura lieu le samedi 15 janvier, à partir de 14 h pour creuser les joints, préparer les murs de pierre et finir d'enlever les poutres.



RESEAU IRRIGATION

En cette année 2021, un peu moins sèche que d'habitude, le réseau d'irrigation a été beaucoup moins sollicité, avec seulement 23673 m³ de consommation.



En conséquence, le prix du forfait par hectare a dû être augmenté pour équilibrer le budget. Nous avons évoqué une demande d'extension sur le secteur de Cancou. Et c'est Christian Veyret, notre référent « irrigation », qui a orchestré l'opération de A à Z :

- Définition des points de livraison
- Dimensionnement du réseau (longueur et diamètre des canalisations)
- Etablissement d'une liste de pièces
- Négociation auprès des fournisseurs
- Organisation et réalisation du chantier



Avec le concours des irrigants, de bénévoles, de membres du conseil municipal et des agents communaux, 1500 m de canalisation PEHD électro-soudé, 2 bornes et 6 petits compteurs ont été installés.

Il est important de noter que toutes les dépenses engagées sont prises en charge par les bénéficiaires de cette extension.

En 2022, il est envisagé la rénovation de la station de reprise de La Carrière, qui a plus de 30 années de service :

- Installation de nouvelles pompes dont une variable
- Installation d'une nouvelle armoire électrique.

L'étude est en cours.

Cet investissement s'inscrit dans la durée et permet une amélioration du rendement hydraulique et énergétique.



AGENCE POSTALE

Les opérations habituelles au guichet :

- Retraits et dépôts d'espèces (montant limité)
- Dépôts chèques
- Achat de timbres, carnet de timbres collection, emballages colissimo et chronopost, enveloppes timbrées, chronopost, lettre suivie, enveloppes timbrées, etc....
- Veiller sur mes parents (visite du facteur + téléassistance)
- Changement d'adresse
- Envoi et retrait lettres recommandées
- Forfait SIM sans engagement, carte prépayée nationale et internationale
- Monnaie de Paris Harry Potter



Votre agence est connectée :

- LA BANQUE POSTALE

- Consulter et gérer vos comptes
- Prendre un rendez-vous avec un conseiller
- Découvrir les produits et services

- LA POSTEMOBILE

- Ouvrir une ligne mobile (avec ou sans mobile)
- Gérer vos offres si vous êtes déjà client
- Renouveler votre mobile si vous êtes déjà client

- LES SERVICES PUBLICS

- S'informer sur les services publics
- Faire les démarches administratives
- Suivre vos démarches en ligne



COMMUNE ET COMMUNICATION

Panneaupocket :

Au service des habitants avant tout.

Grace à l'application gratuite PanneauPocket, les alertes de la Mairie vous accompagnent partout.

Vous recevez en temps réel sur votre téléphone des notifications dès que la Mairie publie une nouvelle information vous concernant.

Toute association qui souhaite communiquer sur un évènement peut le faire en contactant la mairie qui assurera la diffusion.

Communication



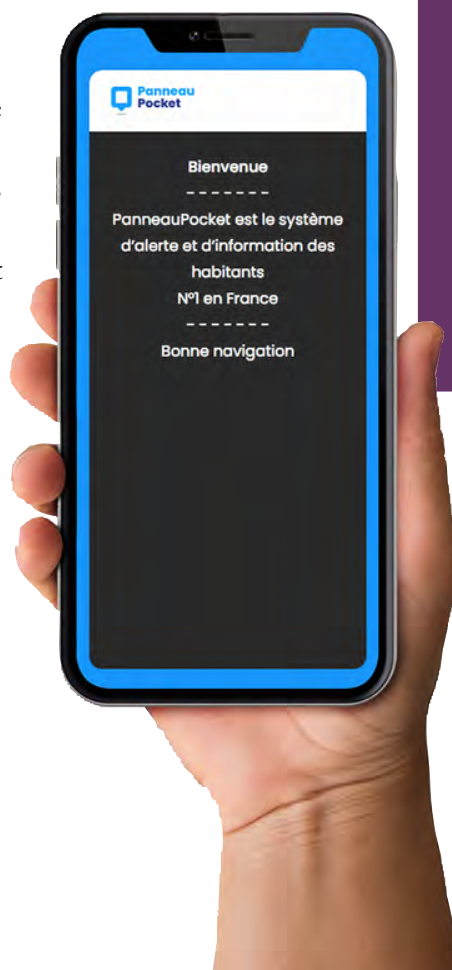
France services Sarlat

"RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, permis de conduire, carte grise..."

France services vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches administratives du quotidien, à moins de 30 minutes de chez vous et avec 2 agents à votre service

Sous-Préfecture
6 place Salvador Allende

du lundi au vendredi
de 9h à 12h
13h à 15h
[0553022637](tel:0553022637)



Site internet :

Le site est en cours de construction et devrait être disponible courant 2022.



1 - Le brûlage des végétaux :

Dans les communes rurales, en l'absence d'épisode de pollution de l'air ambiant ou d'autres mesures exceptionnelles prises par décision municipale ou préfectorale, le brûlage des végétaux par les particuliers est toléré entre le 01 octobre et le dernier jour de février. Le brûlage est interdit aux collectivités et entreprises d'espaces verts.

Le brûlage doit être précédé d'une déclaration en Mairie trois jours avant sa réalisation. Les préconisations suivantes doivent être respectées :

- Brûlage réalisé entre 10 h et 16 h
- En l'absence de vent
- Sur une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule de secours
- En présence de moyens humains et matériels permettant d'enrayer tout incendie.

Important : lorsqu'il est toléré dans le cadre de l'arrêté préfectoral, le brûlage reste à la discrétion du Maire qui peut l'interdire ou l'interrompre pour des motifs de sécurité ou salubrité publique.

En dehors des brûlages tolérés visés ci-dessus, des autorisations de brûlage peuvent être sollicitées pour des motifs exceptionnels ou d'urgence. La demande doit être transmise à la Préfecture, 15 jours avant le brûlage.

A noter : un arbre tombé suite à un coup de vent n'est pas un motif exceptionnel ou d'urgence.

Dans tous les autres cas, les déchets verts doivent être éliminés via les filières classiques : déchetterie, broyage, compostage, etc.

2 - Les autres usages du feu :

Les feux de camp, les feux liés à des manifestations festives, les barbecues mobiles, les réchauds ainsi que les feux d'artifices, sont strictement interdits en forêt et à moins de 200 mètres des forêts entre le 1er mars et le 30 septembre. L'usage de lanternes volantes (ou lanternes chinoises, sky lantern, lanternes célestes) est interdit de façon permanente sur l'ensemble du département.



Aucune dérogation ne pourra être accordée à ces interdictions.

3 - Les sanctions encourues :

Le non respect des dispositions de l'arrêté préfectoral du 5 avril 2017 est puni d'une amende de quatrième classe (135 €).

De plus, le fait de provoquer même involontairement un feu de forêt est puni de 2 ans d'emprisonnement et 30.000 € d'amende.

Horaires déchèteries

SARLAT

HORAIRES D'HIVER

LUNDI
8 h 30-12 h30 / 14 h-18 h
MARDI
8 h 30-12 h30 / 14 h-18 h
MERCREDI
8 h30-12 h30 / 14 h-18 h
JEUDI
8 h30-12h30 / 14h-18 h
VENDREDI
8 h30-12h30 / 14h-18 h
SAMEDI
8 h30-12h30 / 14h-18 h

HORAIRES D'ETE

LUNDI
8 h 30-12h30 / 14 h-18 h
MARDI
8 h 30-12 h30 / 14 h-18 h
MERCREDI
8 h 30-12 h30 / 14 h-18 h
JEUDI
8 h30-12 h30 / 14 h-18 h
VENDREDI
8 h30-12 h30 / 14 h-18 h
SAMEDI
8 h30-12 h30 / 14 h-18 h

LES EYZIES

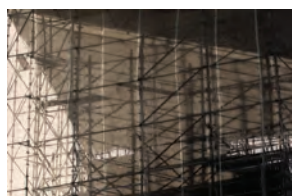
HORAIRES D'HIVER

LUNDI FERMÉ
MARDI
9 h-12 h30 / 13 h 30-17 h
MERCREDI
9 h-12 h30 / 13 h 30-17 h
JEUDI
9 h-12 h30 / 13 h 30-17 h
VENDREDI
9 h-12 h30 / 13 h 30-17 h
SAMEDI
9 h-12 h 30 / 13 h 30-17 h

HORAIRES D'ETE

LUNDI FERMÉ
MARDI
7 h-14 h
MERCREDI
7 h-14 h
JEUDI
7 h-14 h
VENDREDI
7 h-14 h
SAMEDI
7 h-14 h





Des nouvelles des travaux de l'église Saint Pierre-es-liens et de l'association « les amis de l'église de Marquay »

l'association « les amis de l'église de Marquay » est née en 2018, dans notre village de Marquay, typique du Périgord noir, qui, situé si près de Sarlat et des Eyzies de Tayac, a la chance de compter sur son territoire des demeures et monuments remarquables, dont l'église romane Saint Pierre-es-liens, classée Monument Historique en 1922.

L'association compte une cinquantaine d'adhérents fidèles et volontaires pour continuer à rendre vivant ce haut lieu villageois.

L'église qui a souffert du passage du temps, comme la plupart des églises du moyen âge, est aujourd'hui propriété de la municipalité. S'y déroule principalement le culte catholique, et ponctuellement des activités culturelles (concerts, chorales, sensibilisation à l'histoire et la restauration des monuments anciens). C'est l'association loi 1901, à but non lucratif, « les amis de l'église de Marquay » qui prend en charge cette deuxième part de la vie de l'église.

l'église ayant besoin d'être réparée, consolidée, restaurée, l'association est aux côtés de la municipalité pour encadrer ces travaux, informer, et sensibiliser.

Cette année, malgré la situation sanitaire, quelques événements ont eu lieu : un concert dans la cour de l'école, les journées du patrimoine, et une exposition de photos de l'église....

Cependant, La préoccupation de la municipalité étant d'alléger financièrement la part des travaux reposant sur les habitants de Marquay (120 000€), l'année 2021, malgré tout, n'a pas reçu suffisamment de dons. L'association reste à ses côtés pour sensibiliser les futurs donateurs.



PHOTOS à VENDRE au bénéfice des travaux en achetant une des photos de l'exposition, vous faites un don de 200€ (voir comment faire un don). Les photos mesurent environ 47 x 31 cm, avec les marie-louises 70 x 50 cm, et prêtes à être mises dans un cadre de 70 x 50 cm ; Les photos sont en dépôt à la mairie

LES AMIS DE L'EGLISE DE MARQUAY,
Mairie de Marquay, Le Bourg, 24620 Marquay
Adhésion/personne : 15 €
Association-eglise-marquay@laposte.net
faire les chèques au nom
des « amis de l'église de Marquay »

Donc, les travaux sont en cours, ils avancent, même s'ils n'avancent pas assez vite à notre goût, et devraient se terminer au printemps 2022.

Ce qui est terminé, ou presque :

- la restauration du clocher
(charpente, toiture, croix et coq, paratonnerre)
- la pose de deux tirants reliant les murs gouttereaux et le pignon ouest
- la restauration des deux grandes fissures
- le renforcement de la charpente de la nef
- la pose des dispositifs anti-volatiles dans les baies
- l'égalsation du sol intérieur

ce qu'il reste à faire :

- la remise en place de la cloche réparée
- la réfection de la couverture de la nef, en ardoise, des chenaux et descentes d'eau pluviale
- la restauration de la trappe d'accès au comble
- la pose d'une échelle sécurisée
- la saignée autour de l'église pour déshumidifier les murs
- la reprise et réfection des toitures en lauze

L'association est ouverte à toute personne intéressée, dans quelques mois, l'église restaurée pourra à nouveau accueillir le public pour le culte et la culture.

Habitants de Marquay, amis de Marquay, jeunes et anciens, n'hésitez pas à nous rejoindre, à mettre en commun vos idées et votre énergie, Soyez les bienvenus,

Pour « les amis de l'église de Marquay »,
Sophie Rechner, présidente



FONDATION



DU
PATRIMOINE

FAIRE UN DON DEFISCALISABLE (66 % du don est défiscalisé)

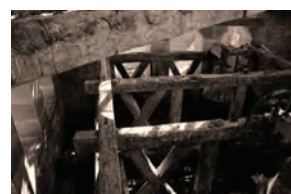
à cette adresse internet : www.fondation-patrimoine.org/60211

ou en envoyant un chèque avec le formulaire rempli à la mairie de Marquay.

Le chèque à l'ordre de l'église St Pierre-es-lien de Marquay.

les formulaires de la Fondation du Patrimoine sont disponibles,

à la mairie, dans l'église et à l'épicerie du village





La récente caractérisation des sacs noirs réalisée par le SMD3 sur l'ensemble du département a mis en évidence une chose : la part de matières putrescibles, présente dans nos poubelles, reste le principal gisement de valorisation avec 44% de matières compostables, réparties comme suit:

- 17.8% de restes de cuisine
- 5.7 % de produits alimentaires non consommés
- 7.6% de produits alimentaires non consommés, encore sous emballage
- 2% autres putrescibles
- 0.2% cartons compostables
- 4.1% végétaux de jardin
- 6.9% mouchoirs en papier

Cela représente au total, 91.62 kg par an et par personne soit 2325 tonnes de déchets qui n'ont pas leur place en sac noir mais doivent être déposés en compostable, rien qu'en Dordogne.

En parallèle, la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) augmente de manière considérable d'ici à 2025 : 18 € par tonne enfouie en 2019 puis augmentation progressive pour atteindre 65 € /tonne en 2025 (surcoût de 1 million d'euros par an, au final, pour le SICTOM du Périgord Noir si aucun changement d'ici là). A cela s'ajoute le prix de la gestion des sacs noirs en elle-même.

Ainsi, la législation annonce l'obligation, fin 2023, de valoriser l'intégralité des matières biodégradables dans des filières adéquates (compostage, méthanisation,...). Interdiction donc pour tous les particuliers et les professionnels de déposer végétaux de jardins, restes alimentaires et autres fermentescibles dans un sac noir.

Afin d'inciter au compostage autonome, le SICTOM propose gratuitement, et ce depuis 2013, des composteurs de 300 litres en plastique recyclé. Le but étant d'inciter au compostage dit « in situ » (sur place), évitant ainsi tout transport de matière.

La commune de Marquay vous propose à partir de janvier la mise en place d'un composteur municipal qui sera situé sur le parking de l'école.

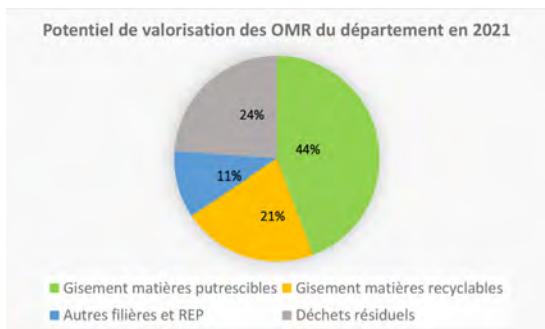
Il donnera la possibilité à ceux qui le souhaitent de déposer leur matières compostables et ainsi créer leur propre compost. Il recevra aussi les matières organiques de la cantine.



Le composteur possède de nombreux avantages, c'est écologique, cela ramène de la biodiversité (80 % des insectes ont disparu en 30 ans en Europe) et cela entraîne moins de charges pour la commune (et bientôt pour les particuliers).

Il permet à l'ensemble de vos déchets organiques de retourner à la terre. C'est un processus naturel rendu possible grâce au travail de millions de micro et macro-organismes.

Le composteur devra avoir un équilibre entre matières vertes, humides qui amènent de l'azote qui disparaît rapidement en amenant des nutriments et les matières sèches qui sont carbonées et amènent de l'humus.



Ainsi, à chaque apport au compost, vous devrez rajouter la même proportion de copeaux que vous trouverez sur place et systématiquement mélanger.

Si vous souhaitez utiliser ce composteur, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie afin d'en connaître le "mode d'emploi". Vous pouvez aussi consulter le site du Sictom du Périgord Noir.

Comment aller plus loin encore ?

- Vous pouvez facilement appliquer la règle des 6 R :
 - Refuser et Remplacer : refusez le jetable et remplacez par du durable !
 - Réduire : est ce que j'en ai vraiment besoin ?
 - Réutiliser et Réparer
 - Est ce que c'est facilement Recyclable : Si on achète neuf, on réfléchit à la suite de la vie de l'objet.

- Donner plutôt que jeter :

Pensez à donner autour de vous, aux associations sarladaises ou sur les sites de dons sarladais, les gratiférias...

- Éviter le suremballage : de nombreux commerçants sarladais (ainsi que ceux sur les marchés) acceptent les contenants personnels réutilisables.
- Certaines associations sarladaises forment gratuitement à des actions "zéro déchet" tel que la fabrication de produits d'hygiène et d'entretien, réalisation de lingettes...

Enfin, la bibliothèque de Marquay vous propose un rayon dédié à la réduction des déchets pour vous aider dans vos changements au quotidien.

Au-delà de toutes considérations idéologiques ou politiques, nous sommes maintenant dans l'obligation de changer de mode de vie. Le zéro déchet n'est pas une question d'emballage ou de poubelle, c'est un choix de vie et de société.

"zéro déchet c'est impossible !"

Zéro kilo on n'y sera pas, c'est sûr. Mais il y a 30, 20 ou 10 kgs avant le zéro !



► Tout d'abord, un rappel : Le réseau

La bibliothèque de Marquay existe depuis de nombreuses années mais au fil du temps elle a évolué et s'est enrichie pour mieux répondre aux attentes de chacun... Aujourd'hui, nous sommes en cours d'informatisation et fonctionnons en réseau avec les bibliothèques de Sarlat et Ste Nathalène afin de faciliter les échanges et permettre aux utilisateurs l'accès à l'ensemble des ressources disponibles.

Chacun peut emprunter et rendre dans n'importe lequel de ces trois points, demander un document inscrit au catalogue commun que nous nous chargeons de lui procurer ou encore bénéficier des animations gratuites organisées sur le territoire (heures du conte, nuit de la lecture, printemps des poètes, contes et musiques au pays...).

Et ne parlons pas encore de la médiathèque en construction qui élargira encore le champ des possibilités. Les travaux avancent et nous attendons tous avec impatience de fêter son ouverture prochaine (été 2022 ?).

Bien sûr d'ici là un gros travail est en cours pour préparer les collections et nous ne pouvons plus accepter de nouveaux dons.

► Et à Marquay, cette année :

Nous continuons à accueillir les enfants de l'école le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 14h à 15h. Les adultes sont les bienvenus le mardi de 11h à 12h et le vendredi de 15h à 17h30 ainsi bien sûr que le dimanche de 10h à 12h30 en juillet et août... Et la boîte à livres reste à disposition en permanence !

Nous avons pu, cet été, organiser deux opérations dans le cadre de « Partir en livre » : des contes au lavoir du Clauzel et une après-midi contes et fabrication de bateaux à faire voguer sur l'étang de Tamniès... Deux beaux moments !





Nous avons également participé au prix des lecteurs des Étranges Lectures et nous renouvelons l'opération cette année : la sélection 2022 présentée dans le cadre des lectures gourmandes est à votre disposition et jusqu'en mai où vous serez invités à voter pour votre coup de coeur.

Et justement, parlons de notre rendez-vous mensuel convivial autour de nos lectures, interrompu l'an dernier. Georges Labrousse était invité à présenter en octobre son dernier ouvrage « Noblesse sans scrupules en Périgord et ailleurs... » et Huguette sa monographie sur Savignac de Miremont.

Malheureusement, à notre grande déception, l'assistance s'est réduite à 4 personnes dont Sylvie et Josiane. Selon le succès ou non de notre prochaine rencontre, repoussée deux fois...nous aviserons sur la suite à donner à cette initiative...

Pour finir je voudrais ajouter quelques précisions destinées à mettre fin à certaines rumeurs parfois malveillantes : nous avons dû effectivement nous adapter aux différentes mesures qui nous ont été imposées. Ainsi, depuis le 1^{er} septembre, en tant que non vaccinée je n'étais plus autorisée à accueillir le public, et c'est donc Josiane, dont je salue ici le dévouement et la disponibilité, qui a dû assumer, avec l'aide de Sylvie le vendredi. Je suis néanmoins restée en coulisse pour assurer le transfert des documents demandés, participer aux réunions de synthèse et d'organisation des animations.

Ayant été depuis contaminée par le virus et bien sûr confinée le temps nécessaire, me voilà maintenant en possession du sésame qui me permet de reprendre mes fonctions, ravie de retrouver nos fidèles lectrices (et oui, surtout des femmes !) et de participer à nouveau activement à la vie de notre bibli.

Perspectives pour 2022 : difficile de savoir comment évoluera la situation sanitaire, mais une nouvelle édition des "Contes et musiques au pays" se prépare pour le printemps, destinée aux enfants des écoles, dont Tamnies et Marquay.

Le dimanche 16 janvier dans l'après-midi, la salle des fêtes de Marquay accueillera la troupe de Tamnies pour son nouveau spectacle. Réservez la date dès à présent !

Claire, Josiane et Sylvie





Centre Intercommunal
d'action sociale

SARLAT PÉRIGORD NOIR



Centre Intercommunal
d'Action Sociale

CIAS TOUR 2022

- Le jeudi 20 janvier à 12 h 30, le CIAS devrait présenter le service des portages des repas à nos administrés susceptibles d'être éligibles pour cette prestation.
- A cette occasion, des invitations leurs seront envoyées pour un repas offert à la salle de convivialité.
- Les personnes intéressées qui n'auraient pas d'invitations pourront s'inscrire à la mairie avant le 9 janvier.
- La situation sanitaire pourrait nous obliger à reporter à une date ultérieure.

Portage des repas pour la commune de Marquay

Etat des inscriptions au 30/11/2021

Année 2020 : 5 inscrits

Année 2021 : 5 inscrits

Portage des repas pour la commune de Marquay

Etat des consommations (prévisionnel au 31/12/2021)

Année 2020 : 843 repas

Année 2021 : 1121 repas

Bilan taxis pour la commune de Marquay

77 personnes bénéficiaires

dont 7 à Marquay

COLIS GOURMAND

La crise sanitaire a privé nos aînés du repas annuel offert par la municipalité.

L'équipe municipale a tout de même pensé à eux en leur apportant un colis gourmand à domicile.





Association Pirate
Reconnue d'intérêt général

Association Pirate

L'Association Pirate et les chats libres

Œuvrant pour la cause animale, l'Association Pirate remercie Monsieur le Maire et ses élus qui ont bien voulu s'associer à la Fondation 30 Millions d'Amis et participer, à leurs côtés, au financement d'une campagne de stérilisation de chats et chatons libres. Ceci dans le cadre de l'article L211-27 du code rural.

L'association Pirate, sollicitée par la mairie pour la gestion de chats libres, peut ainsi organiser des interventions/stérilisations en cabinets vétérinaires pour les chats et chatons libres du lieu-dit Bardenat et Route de Lalande.

Une fois piégés dans de bonnes conditions, les chats sont conduits chez un vétérinaire partenaire à cette action, afin de vérifier s'ils sont identifiés ou non. Ceux qui ne le sont pas (donc sans détenteur) sont stérilisés et tatoués au nom de la Fondation 30 millions d'amis. Ils sont ensuite remis sur leur lieu de capture où ils empêchent la venue de nouveaux congénères tout en étant sanitaires suivis et nourris. Ils sont protégés par le code rural qui a reconnu leur statut et définit les obligations de la mairie et des associations de protection animale.

Les personnes du Lieu-dit Bardenat et Route de Lalande, qui se sont manifestées pour que des solutions soient trouvées, se sont engagées également à nourrir ces animaux stérilisés et à prévenir l'association Pirate lors de décès, blessures, maladies de ces félins qui nécessitent leur accompagnement.

Il est important de rappeler ici que la stérilisation est la seule méthode efficace et éthique pour lutter contre la prolifération des félins errants dans les villes et villages, qui peuvent rapidement être envahis par des colonies de chats libres causant des nuisances pour tous et une réelle souffrance animale.

Et pour cause : un couple de chats non stérilisés peut engendrer plus de 20 000 descendants en 4 ans. Pour maîtriser ces populations félines, les solutions d'abattre ou de déplacer ces colonies sont d'une grande cruauté et sont avérées inefficaces. A cela s'ajoute le coût pour les associations et les collectivités qui doivent gérer leur prise en charge.

Seule la stérilisation, reconnue par tous les experts mondiaux et en particulier ceux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), respecte la sensibilité des animaux et de nos concitoyens.

N'oublions pas que l'identification d'un animal de compagnie est obligatoire par tatouage ou puce électronique. L'identifier c'est le protéger. Le protéger c'est l'aimer.

La stérilisation n'est pas un acte obligatoire à l'heure actuelle mais stériliser ses animaux, ses chats et chattes notamment, est un acte responsable, un devoir, qui évite ainsi les débordements et les naissances sauvages qui sont à l'origine des groupes de chats libres.

Ceci reste le meilleur moyen d'endiguer l'errance, la souffrance animale, la maltraitance et les abandons trop fréquents.

« Le temps passé avec un chat n'est jamais perdu ». Colette



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE DE MARQUAY

Chasse

Association Communale de Chasse de Marquay dite « Les Marcassins »

Cette association a été créée en 1988 sous le nom « Amicale de Chasse de Marquay » sous la présidence de M. BURG Maurice pendant 31 ans.

En 2011, elle devient « Association Communale de Chasse de Marquay » toujours dite "Les Marcassins" sous la présidence de M. DUBOIS Emmanuel avec tous les 3 ans un nouveau bureau.

En 2020, un nouveau bureau a été élu, il est composé comme suit pour une durée de 3 ans :

Président	Dubois Emmanuel
Vice-Président	Coly Sébastien
Trésorier	Burg Maurice
Vice-trésorier	Dauret Robert
Secrétaire	Crouzel Gilles
Vice-secrétaire	Secrestat Julien

Il a été enregistré à la sous-préfecture de Sarlat en date du 22/10/2020 sous le n°W244001505.

Cette association à ce jour compte en moyenne une quarantaine d'adhérents chasseurs.

Pour l'année 2020/2021, nous avons atteint notre quota demandé par les Services Préfectoraux :

- 134 sangliers
- 40 cervidés
- 45 chevreuils

Cela permet de gérer au mieux les dégâts occasionnés par le grand gibier, mais aussi par les prédateurs.

Nous remarquons à nouveau cette année une hausse sur le grand gibier. Toutefois, nous espérons encore pouvoir réaliser le nombre de prélèvement qui nous est demandé.

Pour le petit gibier, il est pratiquement inexistant si ce n'est que les migrateurs : palombes, bécasses, canards, voir quelques lièvres qui est en hausse.

Je suis toujours personnellement très attaché au respect du code de la chasse et surtout de la sécurité et de l'environnement. Tout en respectant au mieux, la propriété de chacun, je reste toujours à l'écoute des propriétaires concernant les dégâts ou autres, afin que nous puissions ensemble solutionner les problèmes.

L'association de chasse met un point d'honneur à faire respecter la propriété de chacun et l'espace naturel de tous.

Nous savons que l'action de la chasse n'est toujours pas bien vue surtout par quelques anti-chasses. Mais le chasseur est un respectueux de la nature et un régulateur des prédateurs. Cette année, nous avons passés deux week-end à nettoyer, couper des arbres morts et autres sur les chemins communaux et privés. Ce qui a été apprécié par de nombreux marcheurs et autres.

Nous remercions la municipalité pour son soutien et les propriétaires qui nous permettent encore d'accomplir notre loisir et nous autorisent la pratique de la chasse sur leur propriété. L'Association Communale de Chasse a acquis de nouvelles surfaces et remercie les propriétaires pour leur contribution.

Nous avons une pensée pour nos amis chasseurs qui nous ont quittés et certain beaucoup trop jeune.

Ensemble partageons et protégeons la nature et son environnement

Protégez-vous, Prenez soin de vous et vos proches

Bonne année à tous

Le Président, Emmanuel DUBOIS
et l'ensemble des chasseurs



En 2020 encore, le comité des fêtes est resté au ralenti. Ce n'est pourtant pas la motivation de notre équipe qui est en cause mais toujours cette crise sanitaire et les contraintes qui vont avec.

Nous nous sommes tout de même rencontrés à plusieurs reprises, avec espoir de faire, d'organiser, d'animer et surtout d'enfin se retrouver.

A 15 jours de la fête, nous pensions passer ces 3 merveilleuses journées tous ensemble, mais là encore, des nouvelles consignes sont tombées.

Une soirée « compte du LEBEROU » a eu lieu le 19 Novembre. Celle-ci a été très appréciée par les nombreux participants.

Le marché de Noël a eu lieu le dimanche 5 Décembre et a connu une bonne participation.

L'équipe du comité s'est rencontrée en cette fin d'année afin de parler d'avenir et des manifestations pour 2022.

Un calendrier est établi :

- ◆ Traditionnel feu de Saint Jean : 25 Juin
- ◆ Course de côte : 9 et 10 Juillet
- ◆ Randonnée VTT et pédestre : 24 Juillet
- ◆ Fête du village : 5, 6 et 7 Aout
- ◆ Rando Mob : 14 ou 20 Septembre (date à définir)

Des manifestations supplémentaires pourront se greffer à cet agenda, mais nous espérons surtout, ne pas devoir en annuler et allumer à nouveau ce traditionnelle feu de Saint Jean, entendre enfin les bolides rugir sur la course de côte, voir dévaler les cyclistes lors de la Rando sur les chemins Marquayais.

Evidemment, ce dont tout le monde souhaite, remonter enfin notre fête pour passer 3 superbes journées tous ensemble et accueillir les amateurs de mobylettes avec le sourire pour couronner une saison parfaite !

Alors on va y croire tous ensemble et on se dit à très vite, n'hésitez pas à rejoindre notre équipe ou la bonne ambiance reste notre maître mot !

Florent LIRAUD



Conservation du petit patrimoine

Pendant l'année 2021, nous nous sommes occupés du chemin en partant du lavoir du Clauzel vers la Grèzelie. Les chemins sont nettoyés et débroussaillés.
Un grand peuplier tombé est abattu.

Un pont sur la Petite Beune à côté de chez Mme Séguinot est réalisé et un petit pont à l'abord du lavoir.

Un accès entre la D6 et le nouveau pont est effectué.

Merci à Josianne Delibie qui a donné l'autorisation de créer cet accès sur son terrain.

Un chemin est réouvert entre les deux routes vers la Grèzelie.



Après le travail, pause repas au lavoir du Clauzel.



La fontaine de Lalande



Du printemps jusqu'au l'automne, nous avons entretenus le lavoir du Clauzel, la fontaine de la Lande et la fontaine de "chez Cousse".

Les croix du Vignal et du Clauzel sont nettoyées et protégées avec du produit hydrofuge.





La cabane-poulailler du Clauzel est nettoyée et quelques lauzes sont remplacées.

La cabane de la Croze de Puymartin est restaurée.



Le lierre qui a couvert la cabane au champ de la Croix d'Alix et qui a fait beaucoup de dégâts est enlevé. Une partie du mur et du toit en lauzes est tombée et nous avons commencé à restaurer cette cabane.



Pour plus de renseignements s'adresser à la secrétaire Anne-Marie Fermont,
Tél. 05.53.29.68.81



Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère est une collectivité territoriale visant à entretenir et aménager la Vézère et ses affluents. Créé en 1970 et issu d'une fusion de quatre Syndicats en 2013 (Beunes, Cern, Ruisseaux, Vézère), le SMBVVD regroupe aujourd'hui 65 communes adhérentes avec son siège à Montignac.

La présidence est actuellement occupée par Denis CROUZEL. Son territoire d'action débute à Larche et se termine à Limeuil, soit 77 kilomètres. Le linéaire de cours d'eau total (Vézère + affluents) est de 460 kilomètres.

Les actions annuelles sont guidées par un Programme Pluriannuel de Gestion établi sur cinq ans (2014-2018). Parmi les missions confiées au Syndicat se trouvent :

- Le maintien et la restauration des fonctionnalités écologiques, hydrauliques et sédimentaires des cours d'eau (continuité écologique : bon et libre écoulement de l'eau).
- La protection et la valorisation des milieux aquatiques tels que les zones humides, les forêts alluviales et les paysages fluviaux.
- Le traitement préventif de la végétation et des embâcles (obstacle perturbant le libre écoulement de l'eau).
- La mise en sécurité et/ou en valeur du patrimoine lié à l'eau, la rivière et des accès à la rivière.
- La garantie du bon équilibre des multi usages de la rivière en étant une interface de coordination.
- La consultation et la participation à toute opération intéressant le bassin versant de la Vézère.

Champ d'action :

Sur les 211 km de la source à sa confluence, le Syndicat est compétent sur le département de la Dordogne, soit 77 km de Vézère, et ses affluents. Le linéaire de berges de la Vézère de 145 km s'explique par la présence en amont, en rive droite, de 9 km de berges appartenant au département de la Corrèze.

Sur la partie amont de la Vézère, le territoire d'intervention du Syndicat commence sur la commune de la Feuillade (limite des départements Dordogne-Corrèze). Il se termine en aval, à la confluence Vézère-Dordogne, à Limeuil.

Au niveau juridique, la Vézère est classée rivière non domaniale de son entrée sur le département de la Dordogne jusqu'au vieux pont de Montignac (environ 30 km).

A partir du vieux pont, jusqu'à Limeuil, la Vézère est classée rivière domaniale (environ 47 km).

Sur l'ensemble de la Dordogne, la Vézère est classée deuxième catégorie piscicole (cours d'eau à carnassiers et cyprinidés).

Bon nombre de ses affluents sont classés première catégorie, ou rivières de salmonidés.

Les agents du Syndicat sont joignables au :

05 24 16 15 00 ou 06 85 09 70 64 / 06 12 82 19 95

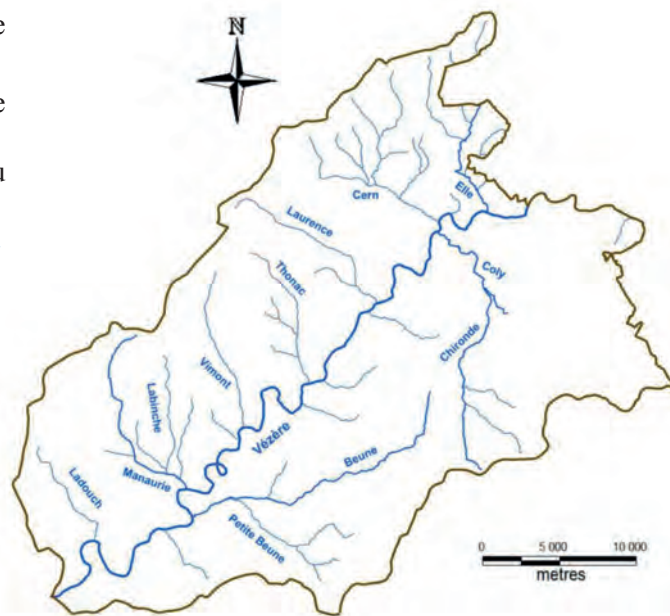
L'adresse mail : syndicatvalleevezere@sfr.fr

Le site internet : <http://syndicat-vezere-dordogne.fr>

Les locaux se situent au 3, avenue de Lascaux,
24290 Montignac

Vice-Président du Syndicat : Didier Delibie

Suppléant : Michel Bouyssou





ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES TAMNIES / MARQUAY

L'association des parents d'élèves APE Tamniès/Marquay créée en 2019 est toujours présente et active. Et ce malgré les circonstances sanitaires qui perturbent nos manifestations.

L'année 2020/2021 a malheureusement été une nouvelle fois courte et compliquée. Cependant l'association a pu organiser : la tombola de Noël, la vente de fleurs au printemps, tenir la buvette lors d'une soirée du marché gourmand de Tamniès et le marché de Noël de Marquay avec le vente de calendriers du RPI.

Grâce à la mobilisation de tous, l'APE a donc fait un bénéfice de 2188.41 euros.

Nous sommes tout de même ravis d'avoir versé à chaque école la somme de 1000 €, grâce aux manifestations passées et le bénéfice réalisé.

Nous remercions les deux mairies pour les subventions reçues pour l'année scolaire.

Toutes ces manifestations ont pour but d'aider les deux écoles.

Notamment au financement des sorties scolaires et autres projets pédagogiques.

L'APE en partenariat avec le comité des fêtes de Marquay, finance les cours d'anglais. Cela représente un budget annuel de 2310 euros sur l'année scolaire 2020/2021 pour l'école de Marquay et pour la classe de GS/CP à l'école de Tamniès.

Voici la liste des projets en préparation (suivant l'évolution de la crise sanitaire nous nous adapterons) :

- Une tombola au grattage pour la fin d'année
- Un carnaval en février/mars
- Un loto au printemps
- Une vente de fleurs au printemps
- La kermesse de l'école en Juin

L'élection du bureau pour l'année 2021/2022 a eu lieu dernièrement

Co-président : CANTELAUBE Nicolas

Co-présidente : REMY-ORTEL Angélique

Trésorière : VINCHES Magalie

Trésorière adjointe : VERLEY VANDAELE Virginie

Secrétaire : LAFAURIE Julie

Secrétaire adjointe : MULLIER Brynhild

Tous les parents souhaitant s'impliquer sont les bienvenus.

Nous tenons à remercier les mairies, le personnel éducatif, les comités des fêtes, le foyer rural, l'amicale laïque, les parents et les nombreux commerçants qui nous soutiennent dans nos actions, ainsi que nos enfants bien évidemment.

L'équipe de l'APE Tamniès/Marquay



GYM POUR TOUS

Après un début d'année avec des séances en visio, puis au printemps enfin à nouveau réunies à l'extérieur sur le stade multisport à Marquay, nos efforts physiques ont pu reprendre dès début Septembre en salle à Tamniès.

Nous en remercions encore une fois la Mairie de Tamniès ainsi que Nathalie.

Depuis les vacances de Toussaint, nous nous retrouvons à nouveau :

- TOUS LES LUNDIS 19H - 20H SALLE DE MARQUAY
- TOUS LES JEUDIS 19H - 20H SALLE DE TAMNIÉS

Gymnastique



A ce jour nous sommes 21 participantes et espérons comme chaque année accueillir de nouvelles sportives (sportifs également bien sûr).

Pour toutes informations vous pouvez contacter :

Brigitte Choucherie au 06 70 03 25 19, notre organisatrice depuis des années, que nous remercions bien fort.

Je vous dis à bientôt

Sylvie Jesinghaus

Le forfait participatif reste inchangé :

95 € A L'ANNEE POUR UNE SEANCE/SEMAINE

155 € A L'ANNEE POUR DEUX SEANCES/SEMAINE



Après une longue période d'incertitude suite aux aléas du virus, le football a repris vie dans la Beune.

L'entente Marquay Tamniès qui a 30 ans d'existence, est composée de 2 équipes seniors et d'une initiation au football pour les tout-petits.

La co-présidence est assurée depuis 2021 par Quentin Albié et Adrien Huguet qui succèdent à Loïc de Sousa.

L'équipe 1 évolue en D 2 départementale.

Michael Girodou prend la suite de Morgan de Sousa en tant qu'entraîneur pour la deuxième partie de saison.



L'équipe 2 évolue en D 4 départementale.

Arnaud Blanchard et Camille Khial sont les responsables de cette formation.



Le Baby foot (2-6 ans), une initiation pour les tout-petits ne pouvant pas être accueillis dans un club dû à leur jeune âge.

Ils découvrent le foot à travers des jeux ludiques, stimulant leur motricité tout en s'amusant.



ANNÉE 1959/1960

Souvenirs



ANNÉE 1962/1963

ECOLE DE MARQUAY



Nos joies, nos peines

NAISSANCES

Mattéo DELIBIE, né le 28/12/2020, "Bardenat"

Lola Martine LIRAUD, née le 20/04/2021, "La Flaquière"

Raphaël Robin Sandro DUPUY LIMON, né le 08/09/2021, "La Veyssarie"

Calixte DUBOIS DELIBIE, né le 31/10/2021, "Le Lac de la Brune"

Toutes nos félicitations

DÉCES

Kléber LASSERRE, décédé le 14/01/2021, "La Grèzelie"

Yvette Marie thérèse DELIBIE, décédée le 15/02/2021, "Le Lac de la Brune"

Jean-Christophe Frank BRAJOT, décédé le 24/02/2021, "Le Brusquand"

André Frédéric BOUCHAT, décédé le 28/02/2021, "La Tache"

Henri Roger Victor Emmanuel SECRESTAT, décédé le 08/08/2021, "Le Débat"

Michel Laurent PETRAU, décédé le 30/09/2021, "La Tache"

Toutes nos condoléances aux familles



